

Rencontre avec le chef du bureau du cabinet du MASAF

De l'écoute, des intentions... Nous attendons désormais des actes !

Le nouveau chef du bureau du cabinet, recevait les organisations syndicales, ce lundi 7 octobre 2024.

Rappel du contexte : de graves signalements de mal-être au sein de ce bureau avaient été révélés notamment par

– pour lesquels la cheffe de bureau de l'époque avait été mise en cause -, dénoncés ensuite en CHSCT ministériel. Lors de la même instance, en janvier 2022, la nouvelle cheffe de bureau – par intérim – s'était voulue rassurante quant à sa volonté d'améliorer la qualité de vie au travail des agentes qu'elle encadrerait. Or, les années qui ont suivi, n'ont pas entraîné une diminution manifeste de la souffrance au travail jusqu'à cet été.

Son successeur, en poste depuis 1 mois, a ainsi pris l'initiative d'échanger à ce sujet avec les syndicats. Il a notamment répondu aux différentes demandes de **l'Élan Commun**, synthétisées ci-dessous :

- **Réorganisation du bureau envisagée ? Si tel est le cas, nous demandons que cela soit présenté en CSA-AC.**

Il affirme que ce n'est pas du tout prévu, tout au plus à l'intérieur de la « mission » finances.

- **Quelles mesures immédiates pour réduire la forte pression au travail constatée depuis des années, de la part du cabinet sur les agentes ce bureau ?**

Il affirme qu'il fera en sorte que cette pression repose désormais sur lui, ainsi que sur les chefs de « secteurs ». Il ne faut pas hésiter à lui transmettre les doléances émises par le cabinet.

- **Concernant la prime de cabinet de fin d'année et sa grande disparité ?**

Il s'est engagé à élaborer une nouvelle grille mais uniquement applicable pour les nouveaux arrivants ; aucun changement ne sera effectué sur les personnels actuels.

- **Mise en place d'une visite – au sens de l'article 63 du décret 2020-1427 -, menée par une délégation de la F3SCT-AC ?**

Il n'y est pas opposé.

-> **La secrétaire de cette instance a alors été mandatée pour demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la F3SCT-AC, en novembre 2024.**

- **Saisine de la médecine de prévention par les agents de ce bureau ?**

Il a rdv avec le médecin de prévention à ce sujet, courant octobre.

- **Assistant de prévention au sein du bureau ?**

Il n'y en a plus, en effet, mais il est prévu que le chef de Bureau sollicite un agent du bureau ; volonté que celui-ci puisse bénéficier de 50% de décharge pour cette mission.

- **Communication interne à propos des acteurs de prévention, les membres de la F3SCT AC, ainsi que la cellule de signalements des violences ?**

Selon lui, c'est affiché sur les panneaux dédiés dans les couloirs, mais nous n'avons pu y observer que des informations sur la cellule.

- **Localisation du registre SST ?**

Situé en dehors du bureau – à côté de l'ascenseur de l'aile A -, sur lequel il n'a pas l'autorité pour améliorer la visibilité et l'affichage.

- **Prévention des Risques Psychosociaux ?**

Il s'informerait auprès du coordonnateur des ISST sur les démarches à suivre, notamment dans le cadre des crédits annuels SSCT.

- **Lieu de convivialité ?**

Reconnait qu'il n'en a pas actuellement au sein du bureau mais cela est envisagé.

Nous reverrons prochainement Monsieur le chef de Bureau pour faire le point sur les avancées en matière de qualité de vie au travail des agent.es du bureau qu'il dirige.

Nous restons à votre écoute via l'adresse suivante :

Les élu.es Élan Commun de la F3SCT Administration Centrale et F3SCT Ministérielle.